

DEPARTEMENT
ARDECHE
ARRONDISSEMENT
PRIVAS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 26/05/2026

Date de Convocation	12/05/2026			
Nombre de Délégués				
En exercice	35	Présents 28	Votants 32	Pouvoirs 4

L'an deux mille vingt-six le vingt-six mai à 17 heures 30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle des fêtes Edith Piaf 07250 Le Pouzin, sous la présidence de Mr Jean Leynaud

Présent(e)s : Mr Leynaud Jean, Mme Serre Laetitia, Mr Sallier Alain, Mr Giraud François, Mme Vidal Célia, Mr Arnaud Gilles, Mme Cotta Rachel, Mr Champ Luc, Mr Boissy Jean-Pierre, Mr Ambert Gérard, Mme Curtius Patricia, Mme Vernet Christine, Mr Mazzini Didier, Mr Franc Denis, Mr Soubillard Alain, Mr Faure Olivier, Mr Vernet Sébastien, Mr Baechler Matthieu, Mr Augier Jean-Paul, Mr Hubert Francis, Mr Fougeirol Julien, Mr Gayte François, Mr Lazzaroni Florent, Mme Salle Pauline, Mr Levêque Michel, Mr Giraud Claude, Mr Gérard Dominique, Mr Haessig Jean-Luc

Excusé(e)s : Mme Mabillex Alexandra, Mr Negre Emilien, Mme Serre Marie-Josée, Mr Bouchet Marc, Mr Sady Roland, Mr Roche Stéphane, Mr Moulin Patrick, Mr Giraud Francis,

Pouvoirs : Mr Negre Emilien a donné pouvoir à Mr Fougeirol Julien, Mme Serre Marie-Josée a donné pouvoir à Mr Augier Jean-Paul, Mr Sady Roland a donné pouvoir à Mr Leynaud Jean, Mr Moulin Patrick a donné pouvoir à Mr Sallier Alain

Secrétaire de séance : Mme Curtius Patricia

2026/032 : Installation des délégués des membres de SYDEO

Suite aux élections pour les différents membres, chaque commune et la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, ayant désignés leurs délégués, Monsieur le Président procède à l'appel des délégués titulaires et suppléants :

MEMBRES	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
CAPCA / Commune d'Ajoux	Mme Mabillex Alexandra	Mme Adang Aurélie
		Mr Verdier Gerorges
CAPCA / Commune d'Alissas	Mr Leynaud Jean	Mr Bernard Jérôme
		Mme Bacconnier Céline
Commune de Baix	Mr Negre Emilien	Mr Guervas Djamel
CAPCA / Commune de Beauvène	Mme Serre Laetitia	Mr Grand Eloi
		Mme Rioufol Magaly
CAPCA / Commune de Chalencon	Mr Sallier Alain	Mr Dony Stéphane
		Mme Chatron Agnes
CAPCA / Commune de Chomérac	Mr Giraud François	Mr Bernard Romain
		Mr Amblard Cyril
CAPCA / Commune de Coux	Mme Vidal Célia	Mr Hilaire Vivien
		Mme Praly Marijane
CAPCA / Commune de Creysseilles	Mr Arnaud Gilles	Mme Viguier Agnes
		Mr Faure Aurélien

Commune de Cruas		
CAPCA / Commune de Flaviac	Mr Champ Luc	Mme Bernard Tonkens Christine Mr Sagnes Hugues
CAPCA / Commune de Gluiras	Mr Boissy Jean-Pierre	Mr Fayard Timothée Mr Salzman François
CAPCA / Commune de Gourdon	Mme Serre Marie-Josée	Mr Benlian Jean-Pierre Mr Hazebrouck André
CAPCA / Commune de Le Pouzin	Mr Ambert Gérard	Mr Vignal Christophe Mr Ferrier Fabien
Commune de Le Teil	Mme Curtius Patricia	Mr Chezeau Aurélien Mr Dersi Richard
CAPCA / Commune de Lyas	Mme Vernet Christine	Mr Joanny Eric Mr Dedeyne Mickael
CAPCA / Commune de Marcols les Eaux	Mr Bouchet Marc	Mr Merlan Didier Mr Blache François
Commune de Meysse	Mr Mazzini Didier	Mr Rochette Thierry Mr Ménard Frédéric
CAPCA / Commune de Pourchères	Mr Sady Roland	Mr Renard Geoffrey Mr Durand Jean-Louis
CAPCA / Commune de Pranles	Mr Franc Denis	Mr Clair Matthias Mr Vialle Denis
CAPCA / Commune de Privas	Mr Soubrillard Alain	Mr Andoni Thierry Mr Marnas Christian
Commune de Rochemaure	Mr Faure Olivier	Mr Gianinazzi Richard Mr Veron Thierry
CAPCA / Commune de Rochessauve	Mr Vernet Sébastien	Mme Vidal Carine Mme Mouton Josiane
CAPCA / Commune de Rompon	Mr Baechler Matthieu	Mr Vivat Yann Mr Dumas Emmanuel
Commune de St Bazile	Mr Augier Jean-Paul	Mr Pizette Marc Mr Boerdam Jaap
CAPCA / Commune de St Cierge la Serre	Mr Roche Stéphane	Mr Chabrière Jean-François Mr Mouton Serge
CAPCA / Commune de St Etienne de Serre	Mr Moulin Patrick	Mr Havond Jean-Marc Mr Meyssonnier Vincent
CAPCA / Commune de St Julien du Gua	Mr Giraud Francis	Mr Hubert Francis
CAPCA / Commune de St Julien en St Alban	Mr Fougeirol Julien	Mr Rouby Thierry Mme Troadec Lorène
Commune de St Lager Bressac	Mr Gayte François	Mr Faure Didier Mr Bardine Luc
Commune de St Martin sur Lavezon	Mr Lazzaroni Florent	Mme Saimmaime Isabelle Mme Sartre Marie
Commune de St Pierre la Roche	Mme Salle Pauline	Mr Kermarc Melaine Mme Labeille Stéphanie
CAPCA / Commune de St Priest	Mr Levêque Michel	Mr Coutier Thierry Mme Chareyre Sandrine
Commune de St Symphorien sous Chomérac	Mr Giraud Claude	Mr Fayette Olivier Mr Brun Christophe
Commune de St Vincent de Barrès	Mr Gérard Dominique	Mme Dufour Delphine Mr Carmignani Anthony
CAPCA / Commune de Veyras	Mr Haessig Jean-Luc	Mr Rossignol Antoine Mr Carre Philippe

A l'issue de cette présentation, ces délégués sont installés dans leur fonction.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme à l'original,
Ont signé au registre tous les membres présents
Certifié exécutoire par Le Président
Le Pouzin, le 26/05/2026
Le Président, Jean Leynaud

 **sydeo**
SERVICE PUBLIC DE L'EAU
CANTON D'ARDECHE
2 route du Barrage
07250 LE POUZIN
Tél : 04 75 63 81 29
sydeo.fr



Reçu à la
Préfecture de l'Ardèche

- 5 JUIN 2026

DEPARTEMENT
ARDECHE
ARRONDISSEMENT
PRIVAS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 26/05/2026

Date de Convocation	12/05/2026						
Nombre de Délégués							
En exercice	35	Présents	28	Votants	32	Pouvoirs	4

L'an deux mille vingt-six le vingt-six mai à 17 heures 30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle des fêtes Edith Piaf 07250 Le Pouzin, sous la présidence de Mr Jean Leynaud

Présent(e)s : Mr Leynaud Jean, Mme Serre Laetitia, Mr Sallier Alain, Mr Giraud François, Mme Vidal Célia, Mr Arnaud Gilles, Mme Cotta Rachel, Mr Champ Luc, Mr Boissy Jean-Pierre, Mr Ambert Gérard, Mme Curtius Patricia, Mme Vernet Christine, Mr Mazzini Didier, Mr Franc Denis, Mr Soubrillard Alain, Mr Faure Olivier, Mr Vernet Sébastien, Mr Baechler Matthieu, Mr Augier Jean-Paul, Mr Hubert Francis, Mr Fougeirol Juliën, Mr Gayte François, Mr Lazzaroni Florent, Mme Salle Pauline, Mr Levêque Michel, Mr Giraud Claude, Mr Gérard Dominique, Mr Haessig Jean-Luc

Excusé(e)s : Mme Mabillex Alexandra, Mr Negre Emilien, Mme Serre Marie-Josée, Mr Bouchet Marc, Mr Sady Roland, Mr Roche Stéphane, Mr Moulin Patrick, Mr Giraud Francis,

Pouvoirs : Mr Negre Emilien a donné pouvoir à Mr Fougeirol Julien, Mme Serre Marie-Josée a donné pouvoir à Mr Augier Jean-Paul, Mr Sady Roland a donné pouvoir à Mr Leynaud Jean, Mr Moulin Patrick a donné pouvoir à Mr Sallier Alain

Secrétaire de séance : Mme Curtius Patricia

2026/033 : Election du Président

Monsieur Leynaud, doyen d'âge parmi les conseillers syndicaux a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du Président.

Le Comité a choisi pour secrétaire de séance Madame Curtius Patricia.

Le doyen d'âge explique que l'élection du Président suivant l'article L 2122-7 du code général des collectivités territoriales se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Deux assesseurs sont nommés : Madame Salle Pauline et Monsieur Fougeirol Julien

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Monsieur Jean Leynaud, propose sa candidature.

- Election du Président

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 32
- bulletins blancs ou nuls : 2
- Suffrages exprimés : 29
- Majorité absolue : 15

A obtenu :

Monsieur Jean Leynaud : 29 voix

Monsieur **Jean Leynaud** ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Président et a été installé.

Monsieur Jean Leynaud a déclaré accepter d'exercer cette fonction et assure la présidence de l'Assemblée.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme à l'original,
Ont signé au registre tous les membres présents
Certifié exécutoire par Le Président
Le Pouzin, le 26/05/2026
Le Président, Jean Leynaud


sydeo
SERVICE PUBLIC DE L'EAU
DE L'ARDECHE
2 route du Barrage
07250 LE POUZIN
Tél : 04 75 63 81 29
sydeo.fr



Reçu à la
Préfecture de l'Ardèche

- 5 JUIN 2026

DEPARTEMENT
ARDECHE
ARRONDISSEMENT
PRIVAS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 26/05/2026

Date de Convocation	12/05/2026		
Nombre de Délégués			
En exercice	35	Présents	28
		Votants	32
		Pouvoirs	4

L'an deux mille vingt-six le vingt-six mai à 17 heures 30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle des fêtes Edith Piaf 07250 Le Pouzin, sous la présidence de Mr Jean Leynaud

Présent(e)s : Mr Leynaud Jean, Mme Serre Laetitia, Mr Sallier Alain, Mr Giraud François, Mme Vidal Célia, Mr Arnaud Gilles, Mme Cotta Rachel, Mr Champ Luc, Mr Boissy Jean-Pierre, Mr Ambert Gérard, Mme Curtius Patricia, Mme Vernet Christine, Mr Mazzini Didier, Mr Franc Denis, Mr Soubrillard Alain, Mr Faure Olivier, Mr Vernet Sébastien, Mr Baechler Matthieu, Mr Augier Jean-Paul, Mr Hubert Francis, Mr Fougeirol Julien, Mr Gayte François, Mr Lazzaroni Florent, Mme Salle Pauline, Mr Levêque Michel, Mr Giraud Claude, Mr Gérard Dominique, Mr Haessig Jean-Luc

Excusé(e)s : Mme Mabile Alexandra, Mr Negre Emilien, Mme Serre Marie-Josée, Mr Bouchet Marc, Mr Sady Roland, Mr Roche Stéphane, Mr Moulin Patrick, Mr Giraud Francis,

Pouvoirs : Mr Negre Emilien a donné pouvoir à Mr Fougeirol Julien, Mme Serre Marie-Josée a donné pouvoir à Mr Augier Jean-Paul, Mr Sady Roland a donné pouvoir à Mr Leynaud Jean, Mr Moulin Patrick a donné pouvoir à Mr Sallier Alain

Secrétaire de séance : Mme Curtius Patricia

2026/034 : Détermination du nombre de Vice-Présidents

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de déroger à la règle des 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant afin de déterminer le nombre de vice-présidents du syndicat.

Il rappelle que l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales permet à l'organe délibérant, à la majorité des deux tiers, de fixer un nombre de vice-présidents supérieur à ce seuil, sans pouvoir dépasser 30 % de son effectif total ni le plafond de quinze vice-présidents.

Monsieur le Président indique que cette évolution répond à la volonté du syndicat de renforcer son organisation et d'assurer un service public de meilleure qualité aux abonnés, au regard notamment des projets structurants actuellement conduits par SYDEO, parmi lesquels :

- La mise en œuvre de la télérelève sur les trois prochaines années,
- La mise en œuvre du contrat « Eau et Climat » porté avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, représentant environ 41 millions d'euros d'investissements,
- La digitalisation des processus administratifs et techniques,
- La réalisation du schéma de distribution d'eau potable et du diagnostic territorial d'accès à l'eau,
- L'élaboration du schéma directeur,
- Ainsi que l'ensemble des projets structurants portés par le syndicat.

Afin d'assurer un suivi opérationnel et stratégique de ces compétences et projets, Monsieur le Président propose de fixer à neuf le nombre de vice-présidents, lesquels auront vocation à se voir confier notamment les délégations suivantes :

- Ressources humaines,
- Relations partenariales et institutionnelles,
- Administration générale, systèmes d'information et moyens généraux,
- Finances,
- Investissements structurants,
- Investissements de maintien,
- Communication,
- Patrimoine,
- Documents de planification.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-1 et suivants relatifs aux établissements publics de coopération intercommunale,

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales prévoyant que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse excéder 20 % de l'effectif total de celui-ci,

Vu les dispositions du même article prévoyant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur, sans pouvoir dépasser 30 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni le plafond de quinze vice-présidents,

Considérant qu'il appartient au Comité Syndical de déterminer le nombre de vice-présidents avant de procéder à leur élection,

Considérant que le Comité Syndical est composé de 35 membres,

Considérant la nécessité d'assurer un fonctionnement efficace du syndicat et une représentation équilibrée des territoires membres,

Considérant qu'il appartient au Comité Syndical de fixer le nombre de vice-présidents appelés à composer le Bureau syndical,

Considérant que l'application du plafond de 30 % de l'effectif total du Comité Syndical conduit à un maximum de 10 vice-présidents,

Considérant l'accroissement des compétences exercées par le syndicat et l'importance des projets structurants en cours.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, par 31 voix pour, 0 contre et 1 abstention :

- Décide de recourir aux dispositions dérogatoires prévues à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales permettant, à la majorité des deux tiers, de fixer un nombre de vice-présidents supérieur à 20 % de l'effectif total du Comité syndical,
- Décide de fixer à neuf le nombre de vice-présidents du syndicat SYDEO,
- Précise que les vice-présidents seront élus par le Comité Syndical dans les conditions prévues par les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Charge Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
 Pour extrait conforme à l'original,
 Ont signé au registre tous les membres présents
 Certifié exécutoire par Le Président
 Le Pouzin, le 26/05/2026
 Le Président, Jean Leynaud


sydeo
 SERVICE PUBLIC DE L'EAU
 DE L'ARDÈCHE
 2 route du Barrage
 07250 LE POUZIN
 Tél : 04 75 63 81 29
 sydeo.fr



Reçu à la
 Préfecture de l'Ardèche

- 5 JUIN 2026

DEPARTEMENT
ARDECHE
ARRONDISSEMENT
PRIVAS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 26/05/2026

Date de Convocation	12/05/2026						
Nombre de Délégués							
En exercice	35	Présents	28	Votants	32	Pouvoirs	4

L'an deux mille vingt-six le vingt-six mai à 17 heures 30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle des fêtes Edith Piaf 07250 Le Pouzin, sous la présidence de Mr Jean Leynaud

Présent(e)s : Mr Leynaud Jean, Mme Serre Laetitia, Mr Sallier Alain, Mr Giraud François, Mme Vidal Célia, Mr Arnaud Gilles, Mme Cotta Rachel, Mr Champ Luc, Mr Boissy Jean-Pierre, Mr Ambert Gérard, Mme Curtius Patricia, Mme Vernet Christine, Mr Mazzini Didier, Mr Franc Denis, Mr Soubrillard Alain, Mr Faure Olivier, Mr Vernet Sébastien, Mr Baechler Matthieu, Mr Augier Jean-Paul, Mr Hubert Francis, Mr Fougeirol Julien, Mr Gayte François, Mr Lazzaroni Florent, Mme Salle Pauline, Mr Levêque Michel, Mr Giraud Claude, Mr Gérard Dominique, Mr Haessig Jean-Luc

Excusé(e)s : Mme Mabillex Alexandra, Mr Negre Emilien, Mme Serre Marie-Josée, Mr Bouchet Marc, Mr Sady Roland, Mr Roche Stéphane, Mr Moulin Patrick, Mr Giraud Francis,

Pouvoirs : Mr Negre Emilien a donné pouvoir à Mr Fougeirol Julien, Mme Serre Marie-Josée a donné pouvoir à Mr Augier Jean-Paul, Mr Sady Roland a donné pouvoir à Mr Leynaud Jean, Mr Moulin Patrick a donné pouvoir à Mr Sallier Alain

Secrétaire de séance : Mme Curtius Patricia

2026/035 : Election des Vice-Présidents

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-7-1,

Vu la délibération n°2026/034 du Comité Syndical fixant le nombre de vice-Présidents à 9,

Monsieur le Président rappelle que l'élection des Vice-Présidents intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Président. Les Vice-Présidents prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier Vice-Président. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Election du Premier Vice-Président :

Monsieur le Président demande alors s'il y a des candidats.

Monsieur Mazzini Didier propose sa candidature.

Monsieur le Président enregistre la candidature de Monsieur Mazzini Didier et ouvre le scrutin électronique.

Les délégués procèdent au vote par voie électronique.

Après clôture du scrutin, les assesseurs procèdent au contrôle des opérations de vote et au dépouillement électronique des résultats.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 32

- bulletins blancs ou nuls : 2
- suffrages exprimés : 30

- majorité absolue : 16

a obtenu :

- Monsieur Mazzini Didier : 30 voix

Monsieur **Mazzini Didier** ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Premier Vice-Président.

Election du Deuxième Vice-Président :

Monsieur le Président demande alors s'il y a des candidats.

Madame Curtius Patricia propose sa candidature.

Monsieur le Président enregistre la candidature de Madame Curtius Patricia et ouvre le scrutin électronique.

Les délégués procèdent au vote par voie électronique.

Après clôture du scrutin, les assesseurs procèdent au contrôle des opérations de vote et au dépouillement électronique des résultats.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 32
- bulletins blancs ou nuls : 3
- suffrages exprimés : 28

- majorité absolue : 15

a obtenu :

- Madame Curtius Patricia : 28 voix

Madame Curtius Patricia ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Deuxième Vice-Présidente.

Election du Troisième Vice-Président :

Monsieur le Président demande alors s'il y a des candidats.

Monsieur Fougeirol Julien propose sa candidature.

Monsieur le Président enregistre la candidature de Monsieur Fougeirol Julien et ouvre le scrutin électronique.

Les délégués procèdent au vote par voie électronique.

Après clôture du scrutin, les assesseurs procèdent au contrôle des opérations de vote et au dépouillement électronique des résultats.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 32
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 31

- majorité absolue : 16

a obtenu :

- Monsieur Fougeirol Julien : 31 voix

Monsieur **Fougeirol Julien** ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Troisième Vice-Président.

Election du Quatrième Vice-Président :

Monsieur le Président demande alors s'il y a des candidats.

Madame Serre Laetitia propose sa candidature.

Monsieur le Président enregistre la candidature de Madame Serre Laetitia et ouvre le scrutin électronique.
Les délégués procèdent au vote par voie électronique.
Après clôture du scrutin, les assesseurs procèdent au contrôle des opérations de vote et au dépouillement électronique des résultats.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 32
- bulletins blancs ou nuls : 4
- suffrages exprimés : 28

- majorité absolue : 15

a obtenu :

- Madame Serre Laetitia : 28 voix

Madame Serre Laetitia ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Quatrième Vice-Présidente.

Election du Cinquième Vice-Président :

Monsieur le Président demande alors s'il y a des candidats.
Monsieur Giraud François propose sa candidature.
Monsieur le Président enregistre la candidature de Monsieur Giraud François et ouvre le scrutin électronique.
Les délégués procèdent au vote par voie électronique.
Après clôture du scrutin, les assesseurs procèdent au contrôle des opérations de vote et au dépouillement électronique des résultats.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 32
- bulletins blancs ou nuls : 6
- suffrages exprimés : 26

- majorité absolue : 14

a obtenu :

- Monsieur Giraud François : 26 voix

Monsieur Giraud François ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Cinquième Vice-Président.

Election du Sixième Vice-Président :

Monsieur le Président demande alors s'il y a des candidats.
Monsieur Levêque Michel propose sa candidature.
Monsieur le Président enregistre la candidature de Monsieur Levêque Michel et ouvre le scrutin électronique.
Les délégués procèdent au vote par voie électronique.
Après clôture du scrutin, les assesseurs procèdent au contrôle des opérations de vote et au dépouillement électronique des résultats.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 32
- bulletins blancs ou nuls : 2
- suffrages exprimés : 29

- majorité absolue : 15

a obtenu :

- Monsieur Levêque Michel : 29 voix

Monsieur **Levéque Michel** ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Sixième Vice-Président.

Election du Septième Vice-Président :

Monsieur le Président demande alors s'il y a des candidats.

Monsieur Faure Olivier propose sa candidature.

Monsieur le Président enregistre la candidature de Monsieur Faure Olivier et ouvre le scrutin électronique.

Les délégués procèdent au vote par voie électronique.

Après clôture du scrutin, les assesseurs procèdent au contrôle des opérations de vote et au dépouillement électronique des résultats.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 32
- bulletins blancs ou nuls : 5
- suffrages exprimés : 24

- majorité absolue : 13

a obtenu :

- Monsieur Faure Olivier : 24 voix

Monsieur **Faure Olivier** ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Septième Vice-Président.

Election du Huitième Vice-Président :

Monsieur le Président demande alors s'il y a des candidats.

Monsieur Soubrillard Alain propose sa candidature.

Monsieur le Président enregistre la candidature de Monsieur Soubrillard Alain et ouvre le scrutin électronique.

Les délégués procèdent au vote par voie électronique.

Après clôture du scrutin, les assesseurs procèdent au contrôle des opérations de vote et au dépouillement électronique des résultats.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 32
- bulletins blancs ou nuls : 6
- suffrages exprimés : 24

- majorité absolue : 13

a obtenu :

- Monsieur Soubrillard Alain : 24 voix

Monsieur **Soubrillard Alain** ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Huitième Vice-Président.

Election du Neuvième Vice-Président :

Monsieur le Président demande alors s'il y a des candidats.

Monsieur Ambert Gérard propose sa candidature.

Monsieur le Président enregistre la candidature de Monsieur Ambert Gérard et ouvre le scrutin électronique.

Les délégués procèdent au vote par voie électronique.

Après clôture du scrutin, les assesseurs procèdent au contrôle des opérations de vote et au dépouillement électronique des résultats.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 32
- bulletins blancs ou nuls : 5

- suffrages exprimés : 27

- majorité absolue : 14


a obtenu :

- Monsieur Ambert Gérard : 27 voix

Monsieur Ambert Gérard ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Neuvième Vice-Président.

Les intéressés ont déclaré accepter exercer ces fonctions.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme à l'original,
Ont signé au registre tous les membres présents
Certifié exécutoire par Le Président
Le Pouzin, le 26/05/2026
Le Président, Jean Leynaud


sydeo
SERVICE PUBLIC DE L'EAU
DE L'ARDECHE
2 route du Barrage
07250 LE POUZIN
Tél : 04 75 63 81 29
sydeo.fr



Reçu à la
Préfecture de l'Ardèche

- 5 JUIN 2026



DEPARTEMENT
ARDECHE
ARRONDISSEMENT
PRIVAS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 26/05/2026

Date de Convocation	12/05/2026			
Nombre de Délégués				
En exercice	35	Présents 28	Votants 32	Pouvoirs 4

L'an deux mille vingt-six le vingt-six mai à 17 heures 30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle des fêtes Edith Piaf 07250 Le Pouzin, sous la présidence de Mr Jean Leynaud

Présent(e)s : Mr Leynaud Jean, Mme Serre Laetitia, Mr Sallier Alain, Mr Giraud François, Mme Vidal Célia, Mr Arnaud Gilles, Mme Cotta Rachel, Mr Champ Luc, Mr Boissy Jean-Pierre, Mr Ambert Gérard, Mme Curtius Patricia, Mme Vernet Christine, Mr Mazzini Didier, Mr Franc Denis, Mr Soubriillard Alain, Mr Faure Olivier, Mr Vernet Sébastien, Mr Baechler Matthieu, Mr Augier Jean-Paul, Mr Hubert Francis, Mr Fougeirol Julien, Mr Gayte François, Mr Lazzaroni Florent, Mme Salle Pauline, Mr Levêque Michel, Mr Giraud Claude, Mr Gérard Dominique, Mr Haessig Jean-Luc

Excusé(e)s : Mme Mabillex Alexandra, Mr Negre Emilien, Mme Serre Marie-Josée, Mr Bouchet Marc, Mr Sady Roland, Mr Roche Stéphane, Mr Moulin Patrick, Mr Giraud Francis,

Pouvoirs : Mr Negre Emilien a donné pouvoir à Mr Fougeirol Julien, Mme Serre Marie-Josée a donné pouvoir à Mr Augier Jean-Paul, Mr Sady Roland a donné pouvoir à Mr Leynaud Jean, Mr Moulin Patrick a donné pouvoir à Mr Sallier Alain

Secrétaire de séance : Mme Curtius Patricia

2026/036 : Indemnités de fonctions du Président et des Vice-Présidents

Les indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents sont fixées conformément aux dispositions de l'article L.5211-12 du Code général des collectivités territoriales.

Cet article prévoit que l'addition des indemnités maximales susceptibles d'être attribuées au Président et aux Vice-Présidents constitue l'enveloppe indemnitaire globale maximale pouvant être allouée par le Comité Syndical.

Cette enveloppe est déterminée, pour chaque strate démographique, par référence à un pourcentage de l'indice terminal de la fonction publique territoriale, soit, au 1er janvier 2026, l'indice brut 1027 correspondant à l'indice majoré 835.

Pour l'application de ces dispositions, le nombre de Vice-Présidents pris en compte correspond :

- Soit au nombre maximal de Vice-Présidents autorisé en application des deuxième et troisième alinéa de l'article Article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;
- Soit au nombre de Vice-Présidents effectivement en exercice lorsque celui-ci est inférieur.

Il est rappelé que le syndicat SYDEO relève de la strate démographique des établissements publics de coopération intercommunale de 20 000 à 49 999 habitants.

Dans cette strate, les taux maximaux d'indemnités de fonction sont fixés à :

25,59 % de l'indice brut terminal pour le Président ;
10,24 % de l'indice brut terminal pour chaque Vice-Président.

[Faint signature or stamp]

INDEMNITÉS DE FONCTION BRUTES MENSUELLES DES PRÉSIDENTS

(VALEUR DU POINT D'INDICE AU 1er Janvier 2026)

Art. L. 5211-12, R. 5212-1 et R. 5711-1 du CGCT

POPULATION (nombre d'habitants)	TAUX MAXIMAL (en % de l'IB 1027)	INDEMNITÉ BRUTE (en euros)
Moins de 500	4,73	194,43
De 500 à 999	6,69	274,99
De 1 000 à 3 499	12,2	501,46
De 3 500 à 9 999	16,93	695,91
De 10 000 à 19 999	21,66	890,34
De 20 000 à 49 999	25,59	1 051,88
De 50 000 à 99 999	29,53	1 213,84
De 100 000 à 199 999	35,44	1 456,77
Plus de 200 000	37,41	1 537,75

INDEMNITÉS DE FONCTION BRUTES MENSUELLES DES VICE-PRÉSIDENTS

(VALEUR DU POINT D'INDICE AU 1er Janvier 2026)

Art. L. 5211-12, R. 5212-1 et R. 5711-1 du CGCT

POPULATION (nombre d'habitants)	TAUX MAXIMAL (en % de l'IB 1027)	INDEMNITÉ BRUTE (en euros)
Moins de 500	1,89	77,69
De 500 à 999	2,68	110,16
De 1 000 à 3 499	4,65	191,14
De 3 500 à 9 999	6,77	278,28
De 10 000 à 19 999	8,66	355,97
De 20 000 à 49 999	10,24	420,92
De 50 000 à 99 999	11,81	485,45
De 100 000 à 199 999	17,72	728,38
Plus de 200 000	18,7	768,67

Dès lors, compte tenu du nombre de Vice-Présidents retenu, l'enveloppe indemnitaire globale maximale du syndicat est fixée à 3 998,32 € bruts mensuels.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-12, R5212-1 et R5711-1,

Vu la délibération n°2026/034 du Comité Syndical fixant le nombre de vice-présidents à 9 ;

Vu les dispositions applicables aux indemnités de fonctions des présidents et vice-présidents des syndicats mixtes ;

Considérant que le syndicat relève du régime des syndicats mixtes fermés ;

Considérant qu'il appartient au Comité Syndical de fixer dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées au Président et aux Vice-Présidents, étant entendu que les crédits nécessaires sont prévus au budget,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, par 31 voix pour, 0 contre et 1 abstention :

- Décide, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Président et des Vice-Présidents, conformément à l'article L.5211-12 du Code général des collectivités territoriales, le Syndicat se situant dans la strate de population comprise entre 20 000 et 49 999 habitants, à savoir :
 - Indemnités du Président :
 - o Taux de l'indice terminal de la fonction publique = 23,50%
 - Indemnités des Vice-Présidents :
 - o Taux de l'indice terminal de la fonction publique = 8,19% ;
- Charge Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération,
- Dit que les crédits sont inscrits au budget SYDEO.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

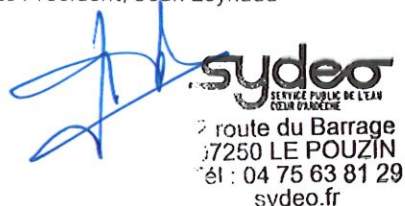
Pour extrait conforme à l'original,

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié exécutoire par Le Président

Le Pouzin, le 26/05/2026

Le Président, Jean Leynaud


SYDEO
SERVICE PUBLIC DE L'EAU
POUR L'ARDECHE
route du Barrage
7250 LE POUZIN
tél : 04 75 63 81 29
sydeo.fr



Reçu à la
Préfecture de l'Ardèche

- 5 JUIN 2026



DEPARTEMENT
ARDECHE
ARRONDISSEMENT
PRIVAS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 26/05/2026

Date de Convocation	12/05/2026		
Nombre de Délégués			
En exercice	35	Présents	28
		Votants	32
		Pouvoirs	4

L'an deux mille vingt-six le vingt-six mai à 17 heures 30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle des fêtes Edith Piaf 07250 Le Pouzin, sous la présidence de Mr Jean Leynaud

Présent(e)s : Mr Leynaud Jean, Mme Serre Laetitia, Mr Sallier Alain, Mr Giraud François, Mme Vidal Célia, Mr Arnaud Gilles, Mme Cotta Rachel, Mr Champ Luc, Mr Boissy Jean-Pierre, Mr Ambert Gérard, Mme Curtius Patricia, Mme Vernet Christine, Mr Mazzini Didier, Mr Franc Denis, Mr Soubrillard Alain, Mr Faure Olivier, Mr Vernet Sébastien, Mr Baechler Matthieu, Mr Augier Jean-Paul, Mr Hubert Francis, Mr Fougeirol Julien, Mr Gayte François, Mr Lazzaroni Florent, Mme Salle Pauline, Mr Levêque Michel, Mr Giraud Claude, Mr Gérard Dominique, Mr Haessig Jean-Luc

Excusé(e)s : Mme Mabillex Alexandra, Mr Negre Emilien, Mme Serre Marie-Josée, Mr Bouchet Marc, Mr Sady Roland, Mr Roche Stéphane, Mr Moulin Patrick, Mr Giraud Francis,

Pouvoirs : Mr Negre Emilien a donné pouvoir à Mr Fougeirol Julien, Mme Serre Marie-Josée a donné pouvoir à Mr Augier Jean-Paul, Mr Sady Roland a donné pouvoir à Mr Leynaud Jean, Mr Moulin Patrick a donné pouvoir à Mr Sallier Alain

Secrétaire de séance : Mme Curtius Patricia

2026/037 : Composition du Bureau et du nombre de membres

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.5211-10,

Vu l'arrêté préfectoral n°07-2026-04-22-00001, du 22 avril 2026, constatant la composition de l'organe délibérant du Syndicat SYDEO,

Vu la délibération n°2026/033 de SYDEO relative à l'élection du Président,

Vu la délibération n°2026/034 de SYDEO relative à la détermination du nombre de Vice-Président(e)s,

Vu la délibération n°2026/035 de SYDEO relative à l'élection des Vice-Président(e)s,

Considérant que l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales dispose que « *Le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres. Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents. [...]. L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze [...]* ».

Considérant qu'il appartient au Comité Syndical de déterminer la composition du Bureau et le nombre de membres. ;

Il est proposé, dans le cadre de la présente délibération, de déterminer la composition du Bureau et le nombre de membres comme suit :

- Le Président,
- 9 Vice-Présidents,
- 5 autres membres.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, par 31 voix pour, 0 contre et 1 abstention, :

- Fixe la composition du Bureau et le nombre de membres comme suit :
 - o Le Président,
 - o 9 Vice-Présidents,
 - o 5 autres membres.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme à l'original,
Ont signé au registre tous les membres présents
Certifié exécutoire par Le Président
Le Pouzin, le 26/05/2026
Le Président, Jean Leynaud



sydeo
SERVICE PUBLIC DE L'EAU
DE L'ARDECHE
2 route du Barrage
07250 LE POUZIN
Tél : 04 75 63 81 29
sydeo.fr



Reçu à la
Préfecture de l'Ardèche

- 5 JUIN 2026

DEPARTEMENT
ARDECHE
ARRONDISSEMENT
PRIVAS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 26/05/2026

Date de Convocation	12/05/2026						
Nombre de Délégués							
En exercice	35	Présents	28	Votants	32	Pouvoirs	4

L'an deux mille vingt-six le vingt-six mai à 17 heures 30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle des fêtes Edith Piaf 07250 Le Pouzin, sous la présidence de Mr Jean Leynaud

Présent(e)s : Mr Leynaud Jean, Mme Serre Laetitia, Mr Sallier Alain, Mr Giraud François, Mme Vidal Célia, Mr Arnaud Gilles, Mme Cotta Rachel, Mr Champ Luc, Mr Boissy Jean-Pierre, Mr Ambert Gérard, Mme Curtius Patricia, Mme Vernet Christine, Mr Mazzini Didier, Mr Franc Denis, Mr Soubrillard Alain, Mr Faure Olivier, Mr Vernet Sébastien, Mr Baechler Matthieu, Mr Augier Jean-Paul, Mr Hubert Francis, Mr Fougeirol Julien, Mr Gayte François, Mr Lazzaroni Florent, Mme Salle Pauline, Mr Levêque Michel, Mr Giraud Claude, Mr Gérard Dominique, Mr Haessig Jean-Luc

Excusé(e)s : Mme Mabile Alexandra, Mr Negre Emilien, Mme Serre Marie-Josée, Mr Bouchet Marc, Mr Sady Roland, Mr Roche Stéphane, Mr Moulin Patrick, Mr Giraud Francis,

Pouvoirs : Mr Negre Emilien a donné pouvoir à Mr Fougeirol Julien, Mme Serre Marie-Josée a donné pouvoir à Mr Augier Jean-Paul, Mr Sady Roland a donné pouvoir à Mr Leynaud Jean, Mr Moulin Patrick a donné pouvoir à Mr Sallier Alain

Secrétaire de séance : Mme Curtius Patricia

2026/038 : Election des autres membres du Bureau

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-2 et L5211-10 ;

Vu la délibération n°2026/033 de SYDEO relative à l'élection du Président ;

Vu la délibération n°2026/034 de SYDEO relative à la détermination du nombre de Vice-Président(e)s ;

Vu La délibération n°2026/035 de SYDEO relative à l'élection des Vice-Président(e)s ;

Vu la délibération n°2026/037 de SYDEO relative à la composition du bureau et du nombre de membres ;

Le Président invite le Comité Syndical à procéder à l'élection des autres membres du bureau.

L'élection s'effectue au scrutin secret uninominal et à la majorité absolue aux deux premiers tours. Si aucun candidat n'obtient la majorité absolue, il sera procédé à un troisième tour de scrutin à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé sera déclaré élu.

Il est rappelé que le Comité Syndical a déterminé, dans la délibération n°2026/037, la composition du Bureau et le nombre de membres comme suit :

- Le Président,
- 9 Vice-présidents,
- 5 autres membres.

Election du 1^{er} membre du Bureau syndical :

Le Président propose la candidature de Madame Christine Vernet.

Le scrutin électronique est ouvert puis clos par le Président.

Après vérification des opérations de vote, les résultats sont proclamés comme suit :

Le dépouillement donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins : 32
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 31
- majorité absolue : 16
- nombre de voix obtenues par Madame Christine Vernet : 31

Madame **Christine Vernet** ayant obtenu la majorité absolue, est élue membre du Bureau de SYDEO et immédiatement installée.

Election du 2^{ème} membre du Bureau syndical :

Le Président propose la candidature de Monsieur Claude Giraud.

Le scrutin électronique est ouvert puis clos par le Président.

Après vérification des opérations de vote, les résultats sont proclamés comme suit :

Le dépouillement donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins : 32
- bulletins blancs ou nuls : 2
- suffrages exprimés : 30
- majorité absolue : 16
- nombre de voix obtenues par Monsieur Claude Giraud : 30

Monsieur **Claude Giraud** ayant obtenu la majorité absolue, est élu membre du Bureau de SYDEO et immédiatement installé.

Election du 3^{ème} membre du Bureau syndical :

Le Président propose la candidature de Madame Célia Vidal.

Le scrutin électronique est ouvert puis clos par le Président.

Après vérification des opérations de vote, les résultats sont proclamés comme suit :

Le dépouillement donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins : 32
- bulletins blancs ou nuls : 2
- suffrages exprimés : 30
- majorité absolue : 16
- nombre de voix obtenues par Madame Célia Vidal : 30

Madame **Célia Vidal** ayant obtenu la majorité absolue, est élue membre du Bureau de SYDEO et immédiatement installée.

Election du 4^{ème} membre du Bureau syndical :

Le Président propose la candidature de Monsieur Alain Sallier.

Le scrutin électronique est ouvert puis clos par le Président.

Après vérification des opérations de vote, les résultats sont proclamés comme suit :

Le dépouillement donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins : 32
- bulletins blancs ou nuls : 2

- suffrages exprimés : 30
- majorité absolue : 16
- nombre de voix obtenues par Monsieur Alain Sallier : 30

Monsieur **Alain Sallier** ayant obtenu la majorité absolue, est élu membre du Bureau de SYDEO et immédiatement installé.

Election du 5^{ème} membre du bureau syndical :

Le Président propose la candidature de Madame Alexandra Mabilie.

Le scrutin électronique est ouvert puis clos par le Président.

Après vérification des opérations de vote, les résultats sont proclamés comme suit :

Le dépouillement donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins : 32
- bulletins blancs ou nuls : 4
- suffrages exprimés : 28
- majorité absolue : 15
- nombre de voix obtenues par Madame Alexandra Mabilie : 28

Madame **Alexandra Mabilie** ayant obtenu la majorité absolue, est élue membre du Bureau de SYDEO et immédiatement installée.

Le Bureau exerce ses fonctions pour la durée du mandat du Comité Syndical.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme à l'original,
Ont signé au registre tous les membres présents
Certifié exécutoire par Le Président
Le Pouzin, le 26/05/2026
Le Président, Jean Leynaud



sydeo
SERVICE PUBLIC DE L'EAU
CANTON D'ARDECHE
2 route du Barrage
07250 LE POUZIN
Tél : 04 75 63 81 29
sydeo.fr



Reçu à la
Préfecture de l'Ardèche

- 5 JUIN 2026

SYDEO LE 26 MAI 2026
Séance - 26/05/2026
RAPPORT DES VOTES



Appel	2
Election test	2
Election du Président	3
Détermination du nombre de vice Président	3
Election 1 er Vice-président	4
Election 2 ème Vice-président	4
Election 3 ème Vice-président	5
Election 4 ème Vice-président	5
Election 5 ème Vice-président	6
Election 6 ème Vice-président	6
Election 7 ème Vice-président	7
Election 8 ème Vice-président	7
Election 9 ème Vice-président	8
Indemnités de fonctions du Président et des Vice-Présidents	8
Composition du Bureau et nombre de membres	9
Election Membre du bureau 1	9
Election Membre du bureau 2	10
Election Membre du bureau 3	10
Election Membre du bureau 4	11
Election Membre du bureau 5	11

Appel			Unanimité
Horaire	26/05/2026 17:48:50	Votants	31 voix
Scrutin	Public	A voté	31 voix
Majorité requise	Simple	Exprimé / 100,00 %	31 voix
	Majorité relative des voix exprimées		
Pour		100,0 %	31 voix
Contre		0,0 %	0 voix
Abstention			0 voix
Ne prend pas part au vote			0 voix

Pour			31 voix
(Alissas) Leynaud Jean ; (Baix) Negre Emilien - Procuration à Fougeirol Julien ; (Beauvène) Serre Laetitia ; (Chalencon) Sallier Alain ; (Chomérac) Giraud François ; (Coux) Vidal Célia ; (Creysselles) Arnaud Gilles ; (Flaviac) Champ Luc ; (Gluires) Boissy Jean-Pierre ; (Gourdon) Serre Marie-Josée - Procuration à Augier Jean-Paul ; (Le Pouzin) Ambert Gérard ; (Le Teil) Curtius Patricia ; (Lyas) Vernet Christine ; (Meyssse) Mazzini Didier ; (Pourchères) Sady Roland - Procuration à Leynaud Jean ; (Pranles) Franc Denis ; (Privas) Soubrillard Alain ; (Rochemaure) Faure Olivier ; (Rochessauve) Vernet Sébastien ; (Rompon) Bachler Matthieu ; (Saint Etienne de Serre) Moulin Patrick - Procuration à Sallier Alain ; (Saint Julien du Gua) Hubert Francis ; (Saint Priest) Levêque Michel ; (St Bazile) Augier Jean-Paul ; (St Julien en St Alban) Fougeirol Julien ; (St Lager Bressac) Gayte François ; (St Martin sur Lavezon) Lazzaroni Florent ; (St Pierre la Roche) Salle Pauline ; (St Symphorien Sous Chomérac) Giraud Claude ; (St Vincent de Barrès) Gérard Dominique ; (Veyras) Haessig Jean-Luc			
Contre			0 voix
Abstention			0 voix
Ne prend pas part au vote			0 voix

Election test			Votée
Horaire	26/05/2026 17:53:36	Votants	32 voix
Scrutin	Secret	A voté	32 voix
Majorité requise	Absolue	Exprimé / 100,00 %	25 voix
	Majorité absolue des voix exprimées (13)		
candidat B - Elu(e)		68,0 %	17 voix
candidat A		32,0 %	8 voix
Blanc			5 voix
Abstention			2 voix
A voté			32 voix

(Alissas) Leynaud Jean ; (Baix) Negre Emilien - Procuration à Fougeirol, Julien ; (Beauvène) Serre Laetitia ; (Chalencon) Sallier Alain ; (Chomérac) Giraud François ; (Coux) Vidal Célia ; (Creysselles) Arnaud Gilles ; (Cruas) Cotta Rachel ; (Flaviac) Champ Luc ; (Gluires) Boissy Jean-Pierre ; (Gourdon) Serre Marie-Josée - Procuration à Augier, Jean-Paul ; (Le Pouzin) Ambert Gérard ; (Le Teil) Curtius Patricia ; (Lyas) Vernet Christine ; (Meyssse) Mazzini Didier ; (Pourchères) Sady Roland - Procuration à Leynaud, Jean ; (Pranles) Franc Denis ; (Privas) Soubrillard Alain ; (Rochemaure) Faure Olivier ; (Rochessauve) Vernet Sébastien ; (Rompon) Bachler Matthieu ; (Saint Etienne de Serre) Moulin Patrick - Procuration à Sallier, Alain ; (Saint Julien du Gua) Hubert Francis ; (Saint Priest) Levêque Michel ; (St Bazile) Augier Jean-Paul ; (St Julien en St Alban) Fougeirol Julien ; (St Lager Bressac) Gayte François ; (St Martin sur Lavezon) Lazzaroni Florent ; (St Pierre la Roche) Salle Pauline ; (St Symphorien Sous Chomérac) Giraud Claude ; (St Vincent de Barrès) Gérard Dominique ; (Veyras) Haessig Jean-Luc

Election du Président			Votée
Horaire	26/05/2026 18:03:05	Votants	32 voix
Scrutin	Secret	A voté	32 voix
Majorité requise	Absolue Majorité absolue des voix exprimées (15)	Exprimé / 100,00 %	29 voix
Leynaud Jean - Unanimité		100,0 %	29 voix
Blanc			2 voix
Abstention			1 voix

A voté 32 voix

(Alissas) Leynaud Jean ; (Baix) Negre Emilien - Procuration à Fougeirol, Julien ; (Beauvène) Serre Laetitia ; (Chalencan) Sallier Alain ; (Chomérac) Giraud François ; (Coux) Vidal Célia ; (Creysseilles) Arnaud Gilles ; (Cruas) Cotta Rachel ; (Flaviac) Champ Luc ; (Gluiras) Boissy Jean-Pierre ; (Gourdon) Serre Marie-Josée - Procuration à Augier, Jean-Paul ; (Le Pouzin) Ambert Gérard ; (Le Teil) Curtius Patricia ; (Lyas) Vernet Christine ; (Meysses) Mazzini Didier ; (Pourchères) Sady Roland - Procuration à Leynaud, Jean ; (Pranles) Franc Denis ; (Privas) Soubrillard Alain ; (Rochemaure) Faure Olivier ; (Rochessauve) Vernet Sébastien ; (Rompon) Bachler Matthieu ; (Saint Etienne de Serre) Moulin Patrick - Procuration à Sallier, Alain ; (Saint Julien du Gua) Hubert Francis ; (Saint Priest) Levêque Michel ; (St Bauzile) Augier Jean-Paul ; (St Julien en St Alban) Fougeirol Julien ; (St Lager Bressac) Gayte François ; (St Martin sur Lavezon) Lazzaroni Florent ; (St Pierre la Roche) Salle Pauline ; (St Symphorien Sous Chomérac) Giraud Claude ; (St Vincent de Barrès) Gérard Dominique ; (Veyras) Haessig Jean-Luc

Détermination du nombre de vice Président			Unanimité
Horaire	26/05/2026 18:25:06	Votants	32 voix
Scrutin	Public	A voté	32 voix
Majorité requise	2/3 exprimées Majorité qualifiée des 2/3 des voix exprimées (21)	Exprimé / 100,00 %	31 voix
Pour		100,0 %	31 voix
Contre		0,0 %	0 voix
Abstention			1 voix
Ne prend pas part au vote			0 voix

Pour 31 voix

(Alissas) Leynaud Jean ; (Baix) Negre Emilien - Procuration à Fougeirol Julien ; (Beauvène) Serre Laetitia ; (Chalencan) Sallier Alain ; (Chomérac) Giraud François ; (Coux) Vidal Célia ; (Creysseilles) Arnaud Gilles ; (Cruas) Cotta Rachel ; (Flaviac) Champ Luc ; (Gluiras) Boissy Jean-Pierre ; (Gourdon) Serre Marie-Josée - Procuration à Augier Jean-Paul ; (Le Pouzin) Ambert Gérard ; (Le Teil) Curtius Patricia ; (Lyas) Vernet Christine ; (Meysses) Mazzini Didier ; (Pourchères) Sady Roland - Procuration à Leynaud Jean ; (Pranles) Franc Denis ; (Privas) Soubrillard Alain ; (Rochemaure) Faure Olivier ; (Rochessauve) Vernet Sébastien ; (Saint Etienne de Serre) Moulin Patrick - Procuration à Sallier Alain ; (Saint Julien du Gua) Hubert Francis ; (Saint Priest) Levêque Michel ; (St Bauzile) Augier Jean-Paul ; (St Julien en St Alban) Fougeirol Julien ; (St Lager Bressac) Gayte François ; (St Martin sur Lavezon) Lazzaroni Florent ; (St Pierre la Roche) Salle Pauline ; (St Symphorien Sous Chomérac) Giraud Claude ; (St Vincent de Barrès) Gérard Dominique ; (Veyras) Haessig Jean-Luc

Contre 0 voix

Abstention 1 voix

(Rompon) Bachler Matthieu

Ne prend pas part au vote 0 voix

Election 1 er Vice-président			Votée
Horaire	26/05/2026 18:27:12	Votants	32 voix
Scrutin	Secret	A voté	32 voix
Majorité requise	Absolue	Exprimé / 100,00 %	30 voix
Majorité absolue des voix exprimées (16)			
Mazzini Didier - Unanimité		100,0 %	30 voix
Blanc			2 voix
Abstention			0 voix

A voté 32 voix

(Alissas) Leynaud Jean ; (Baix) Negre Emilien - Procuration à Fougeirol, Julien ; (Beauvène) Serre Laetitia ; (Chalencon) Sallier Alain ; (Chomérac) Giraud François ; (Coux) Vidal Célia ; (Creysseilles) Arnaud Gilles ; (Cruas) Cotta Rachel ; (Flaviac) Champ Luc ; (Gluiaras) Boissy Jean-Pierre ; (Gourdon) Serre Marie-Josée - Procuration à Augier, Jean-Paul ; (Le Pouzin) Ambert Gérard ; (Le Teil) Curtius Patricia ; (Lyas) Vernet Christine ; (Meyse) Mazzini Didier ; (Pourchères) Sady Roland - Procuration à Leynaud, Jean ; (Pranles) Franc Denis ; (Privas) Soubriillard Alain ; (Rochemaure) Faure Olivier ; (Rochessauve) Vernet Sébastien ; (Rompon) Bachler Matthieu ; (Saint Etienne de Serre) Moulin Patrick - Procuration à Sallier, Alain ; (Saint Julien du Gua) Hubert Francis ; (Saint Priest) Levêque Michel ; (St Bauzile) Augier Jean-Paul ; (St Julien en St Alban) Fougeirol Julien ; (St Lager Bressac) Gayte François ; (St Martin sur Lavezon) Lazzaroni Florent ; (St Pierre la Roche) Salle Pauline ; (St Symphorien Sous Chomérac) Giraud Claude ; (St Vincent de Barrès) Gérard Dominique ; (Veyras) Haessig Jean-Luc

Election 2 ème Vice-président			Votée
Horaire	26/05/2026 18:28:24	Votants	32 voix
Scrutin	Secret	A voté	32 voix
Majorité requise	Absolue	Exprimé / 100,00 %	28 voix
Majorité absolue des voix exprimées (15)			
Curtius Patricia - Unanimité		100,0 %	28 voix
Blanc			3 voix
Abstention			1 voix

A voté 32 voix

(Alissas) Leynaud Jean ; (Baix) Negre Emilien - Procuration à Fougeirol, Julien ; (Beauvène) Serre Laetitia ; (Chalencon) Sallier Alain ; (Chomérac) Giraud François ; (Coux) Vidal Célia ; (Creysseilles) Arnaud Gilles ; (Cruas) Cotta Rachel ; (Flaviac) Champ Luc ; (Gluiaras) Boissy Jean-Pierre ; (Gourdon) Serre Marie-Josée - Procuration à Augier, Jean-Paul ; (Le Pouzin) Ambert Gérard ; (Le Teil) Curtius Patricia ; (Lyas) Vernet Christine ; (Meyse) Mazzini Didier ; (Pourchères) Sady Roland - Procuration à Leynaud, Jean ; (Pranles) Franc Denis ; (Privas) Soubriillard Alain ; (Rochemaure) Faure Olivier ; (Rochessauve) Vernet Sébastien ; (Rompon) Bachler Matthieu ; (Saint Etienne de Serre) Moulin Patrick - Procuration à Sallier, Alain ; (Saint Julien du Gua) Hubert Francis ; (Saint Priest) Levêque Michel ; (St Bauzile) Augier Jean-Paul ; (St Julien en St Alban) Fougeirol Julien ; (St Lager Bressac) Gayte François ; (St Martin sur Lavezon) Lazzaroni Florent ; (St Pierre la Roche) Salle Pauline ; (St Symphorien Sous Chomérac) Giraud Claude ; (St Vincent de Barrès) Gérard Dominique ; (Veyras) Haessig Jean-Luc

Election 3 ème Vice-président			Votée
Horaire	26/05/2026 18:29:28	Votants	32 voix
Scrutin	Secret	A voté	32 voix
Majorité requise	Absolue	Exprimé / 100,00 %	31 voix
Majorité absolue des voix exprimées (16)			
Fougeirol Julien - Unanimité		100,0 %	31 voix
Blanc			1 voix
Abstention			0 voix

A voté 32 voix

(Alissas) Leynaud Jean ; (Baix) Negre Emilien - Procuration à Fougeirol, Julien ; (Beauvène) Serre Laetitia ; (Chalencon) Sallier Alain ; (Chomérac) Giraud François ; (Coux) Vidal Célia ; (Creysseilles) Arnaud Gilles ; (Cruas) Cotta Rachel ; (Flaviac) Champ Luc ; (Gluiras) Boissy Jean-Pierre ; (Gourdon) Serre Marie-Josée - Procuration à Augier, Jean-Paul ; (Le Pouzin) Ambert Gérard ; (Le Teil) Curtius Patricia ; (Lyas) Vernet Christine ; (Meyssse) Mazzini Didier ; (Pourchères) Sady Roland - Procuration à Leynaud, Jean ; (Pranles) Franc Denis ; (Privas) Soubrillard Alain ; (Rochemaure) Faure Olivier ; (Rochessauve) Vernet Sébastien ; (Rompon) Bachler Matthieu ; (Saint Etienne de Serre) Moulin Patrick - Procuration à Sallier, Alain ; (Saint Julien du Gua) Hubert Francis ; (Saint Priest) Levêque Michel ; (St Bauzile) Augier Jean-Paul ; (St Julien en St Alban) Fougeirol Julien ; (St Lager Bressac) Gayte François ; (St Martin sur Lavezon) Lazzaroni Florent ; (St Pierre la Roche) Salle Pauline ; (St Symphorien Sous Chomérac) Giraud Claude ; (St Vincent de Barrès) Gérard Dominique ; (Veyras) Haessig Jean-Luc

Election 4 ème Vice-président			Votée
Horaire	26/05/2026 18:30:25	Votants	32 voix
Scrutin	Secret	A voté	32 voix
Majorité requise	Absolue	Exprimé / 100,00 %	28 voix
Majorité absolue des voix exprimées (15)			
Serre Laetitia - Unanimité		100,0 %	28 voix
Blanc			4 voix
Abstention			0 voix

A voté 32 voix

(Alissas) Leynaud Jean ; (Baix) Negre Emilien - Procuration à Fougeirol, Julien ; (Beauvène) Serre Laetitia ; (Chalencon) Sallier Alain ; (Chomérac) Giraud François ; (Coux) Vidal Célia ; (Creysseilles) Arnaud Gilles ; (Cruas) Cotta Rachel ; (Flaviac) Champ Luc ; (Gluiras) Boissy Jean-Pierre ; (Gourdon) Serre Marie-Josée - Procuration à Augier, Jean-Paul ; (Le Pouzin) Ambert Gérard ; (Le Teil) Curtius Patricia ; (Lyas) Vernet Christine ; (Meyssse) Mazzini Didier ; (Pourchères) Sady Roland - Procuration à Leynaud, Jean ; (Pranles) Franc Denis ; (Privas) Soubrillard Alain ; (Rochemaure) Faure Olivier ; (Rochessauve) Vernet Sébastien ; (Rompon) Bachler Matthieu ; (Saint Etienne de Serre) Moulin Patrick - Procuration à Sallier, Alain ; (Saint Julien du Gua) Hubert Francis ; (Saint Priest) Levêque Michel ; (St Bauzile) Augier Jean-Paul ; (St Julien en St Alban) Fougeirol Julien ; (St Lager Bressac) Gayte François ; (St Martin sur Lavezon) Lazzaroni Florent ; (St Pierre la Roche) Salle Pauline ; (St Symphorien Sous Chomérac) Giraud Claude ; (St Vincent de Barrès) Gérard Dominique ; (Veyras) Haessig Jean-Luc

Election 5 ème Vice-président			Votée
Horaire	26/05/2026 18:31:11	Votants	32 voix
Scrutin	Secret	A voté	32 voix
Majorité requise	Absolue	Exprimé / 100,00 %	26 voix
Majorité absolue des voix exprimées (14)			
Giraud François - Unanimité		100,0 %	26 voix
Blanc			6 voix
Abstention			0 voix

A voté 32 voix

(Alissas) Leynaud Jean ; (Baix) Negre Emilien - Procuration à Fougeirol, Julien ; (Beauvène) Serre Laetitia ; (Chalencon) Sallier Alain ; (Chomérac) Giraud François ; (Coux) Vidal Célia ; (Creysseilles) Arnaud Gilles ; (Cruas) Cotta Rachel ; (Flaviac) Champ Luc ; (Gluires) Boissy Jean-Pierre ; (Gourdon) Serre Marie-Josée - Procuration à Augier, Jean-Paul ; (Le Pouzin) Ambert Gérard ; (Le Teil) Curtius Patricia ; (Lyas) Vernet Christine ; (Meyse) Mazzini Didier ; (Pourchères) Sady Roland - Procuration à Leynaud, Jean ; (Pranles) Franc Denis ; (Privas) Soubriillard Alain ; (Rochemaure) Faure Olivier ; (Rochessauve) Vernet Sébastien ; (Rompon) Bachler Matthieu ; (Saint Etienne de Serre) Moulin Patrick - Procuration à Sallier, Alain ; (Saint Julien du Gua) Hubert Francis ; (Saint Priest) Levêque Michel ; (St Bauzile) Augier Jean-Paul ; (St Julien en St Alban) Fougeirol Julien ; (St Lager Bressac) Gayte François ; (St Martin sur Lavezon) Lazzaroni Florent ; (St Pierre la Roche) Salle Pauline ; (St Symphorien Sous Chomérac) Giraud Claude ; (St Vincent de Barrès) Gérard Dominique ; (Veyras) Haessig Jean-Luc

Election 6 ème Vice-président			Votée
Horaire	26/05/2026 18:31:53	Votants	32 voix
Scrutin	Secret	A voté	32 voix
Majorité requise	Absolue	Exprimé / 100,00 %	29 voix
Majorité absolue des voix exprimées (15)			
Levêque Michel - Unanimité		100,0 %	29 voix
Blanc			2 voix
Abstention			1 voix

A voté 32 voix

(Alissas) Leynaud Jean ; (Baix) Negre Emilien - Procuration à Fougeirol, Julien ; (Beauvène) Serre Laetitia ; (Chalencon) Sallier Alain ; (Chomérac) Giraud François ; (Coux) Vidal Célia ; (Creysseilles) Arnaud Gilles ; (Cruas) Cotta Rachel ; (Flaviac) Champ Luc ; (Gluires) Boissy Jean-Pierre ; (Gourdon) Serre Marie-Josée - Procuration à Augier, Jean-Paul ; (Le Pouzin) Ambert Gérard ; (Le Teil) Curtius Patricia ; (Lyas) Vernet Christine ; (Meyse) Mazzini Didier ; (Pourchères) Sady Roland - Procuration à Leynaud, Jean ; (Pranles) Franc Denis ; (Privas) Soubriillard Alain ; (Rochemaure) Faure Olivier ; (Rochessauve) Vernet Sébastien ; (Rompon) Bachler Matthieu ; (Saint Etienne de Serre) Moulin Patrick - Procuration à Sallier, Alain ; (Saint Julien du Gua) Hubert Francis ; (Saint Priest) Levêque Michel ; (St Bauzile) Augier Jean-Paul ; (St Julien en St Alban) Fougeirol Julien ; (St Lager Bressac) Gayte François ; (St Martin sur Lavezon) Lazzaroni Florent ; (St Pierre la Roche) Salle Pauline ; (St Symphorien Sous Chomérac) Giraud Claude ; (St Vincent de Barrès) Gérard Dominique ; (Veyras) Haessig Jean-Luc

Election 7 ème Vice-président			Votée
Horaire	26/05/2026 18:32:48	Votants	32 voix
Scrutin	Secret	A voté	32 voix
Majorité requise	Absolue	Exprimé / 100,00 %	24 voix
Majorité absolue des voix exprimées (13)			
Faure Olivier - Unanimité		100,0 %	24 voix
Blanc			5 voix
Abstention			3 voix

A voté 32 voix

(Alissas) Leynaud Jean ; (Baix) Negre Emilien - Procuration à Fougeirol, Julien ; (Beauvène) Serre Laetitia ; (Chalencon) Sallier Alain ; (Chomérac) Giraud François ; (Coux) Vidal Célia ; (Creysseilles) Arnaud Gilles ; (Cruas) Cotta Rachel ; (Flaviac) Champ Luc ; (Gluiras) Boissy Jean-Pierre ; (Gourdon) Serre Marie-Josée - Procuration à Augier, Jean-Paul ; (Le Pouzin) Ambert Gérard ; (Le Teil) Curtius Patricia ; (Lyas) Vernet Christine ; (Meyssse) Mazzini Didier ; (Pourchères) Sady Roland - Procuration à Leynaud, Jean ; (Pranles) Franc Denis ; (Privas) Soubrillard Alain ; (Rochemaure) Faure Olivier ; (Rochessauve) Vernet Sébastien ; (Rompon) Bachler Matthieu ; (Saint Etienne de Serre) Moulin Patrick - Procuration à Sallier, Alain ; (Saint Julien du Gua) Hubert Francis ; (Saint Priest) Levêque Michel ; (St Bauzile) Augier Jean-Paul ; (St Julien en St Alban) Fougeirol Julien ; (St Lager Bressac) Gayte François ; (St Martin sur Lavezon) Lazzaroni Florent ; (St Pierre la Roche) Salle Pauline ; (St Symphorien Sous Chomérac) Giraud Claude ; (St Vincent de Barrès) Gérard Dominique ; (Veyras) Haessig Jean-Luc

Election 8 ème Vice-président			Votée
Horaire	26/05/2026 18:34:10	Votants	32 voix
Scrutin	Secret	A voté	32 voix
Majorité requise	Absolue	Exprimé / 100,00 %	24 voix
Majorité absolue des voix exprimées (13)			
Soubrillard Alain - Unanimité		100,0 %	24 voix
Blanc			6 voix
Abstention			2 voix

A voté 32 voix

(Alissas) Leynaud Jean ; (Baix) Negre Emilien - Procuration à Fougeirol, Julien ; (Beauvène) Serre Laetitia ; (Chalencon) Sallier Alain ; (Chomérac) Giraud François ; (Coux) Vidal Célia ; (Creysseilles) Arnaud Gilles ; (Cruas) Cotta Rachel ; (Flaviac) Champ Luc ; (Gluiras) Boissy Jean-Pierre ; (Gourdon) Serre Marie-Josée - Procuration à Augier, Jean-Paul ; (Le Pouzin) Ambert Gérard ; (Le Teil) Curtius Patricia ; (Lyas) Vernet Christine ; (Meyssse) Mazzini Didier ; (Pourchères) Sady Roland - Procuration à Leynaud, Jean ; (Pranles) Franc Denis ; (Privas) Soubrillard Alain ; (Rochemaure) Faure Olivier ; (Rochessauve) Vernet Sébastien ; (Rompon) Bachler Matthieu ; (Saint Etienne de Serre) Moulin Patrick - Procuration à Sallier, Alain ; (Saint Julien du Gua) Hubert Francis ; (Saint Priest) Levêque Michel ; (St Bauzile) Augier Jean-Paul ; (St Julien en St Alban) Fougeirol Julien ; (St Lager Bressac) Gayte François ; (St Martin sur Lavezon) Lazzaroni Florent ; (St Pierre la Roche) Salle Pauline ; (St Symphorien Sous Chomérac) Giraud Claude ; (St Vincent de Barrès) Gérard Dominique ; (Veyras) Haessig Jean-Luc

Election 9 ème Vice-président			Votée
Horaire	26/05/2026 18:34:59	Votants	32 voix
Scrutin	Secret	A voté	32 voix
Majorité requise	Absolue Majorité absolue des voix exprimées (14)	Exprimé / 100,00 %	27 voix
Ambert Gérard - Unanimité		100,0 %	27 voix
Blanc			5 voix
Abstention			0 voix
A voté			32 voix

(Alissas) Leynaud Jean ; (Baix) Negre Emilien - Procuration à Fougeirol, Julien ; (Beauvène) Serre Laetitia ; (Chalencon) Sallier Alain ; (Chomérac) Giraud François ; (Coux) Vidal Célia ; (Creysseilles) Arnaud Gilles ; (Cruas) Cotta Rachel ; (Flaviac) Champ Luc ; (Gluires) Boissy Jean-Pierre ; (Gourdon) Serre Marie-Josée - Procuration à Augier, Jean-Paul ; (Le Pouzin) Ambert Gérard ; (Le Teil) Curtius Patricia ; (Lyas) Vernet Christine ; (Meysses) Mazzini Didier ; (Pourchères) Sady Roland - Procuration à Leynaud, Jean ; (Pranles) Franc Denis ; (Privas) Soubrillard Alain ; (Rochemaure) Faure Olivier ; (Rochessauve) Vernet Sébastien ; (Rompon) Bachler Matthieu ; (Saint Etienne de Serre) Moulin Patrick - Procuration à Sallier, Alain ; (Saint Julien du Gua) Hubert Francis ; (Saint Priest) Levêque Michel ; (St Bauzile) Augier Jean-Paul ; (St Julien en St Alban) Fougeirol Julien ; (St Lager Bressac) Gayte François ; (St Martin sur Lavezon) Lazzaroni Florent ; (St Pierre la Roche) Salle Pauline ; (St Symphorien Sous Chomérac) Giraud Claude ; (St Vincent de Barrès) Gérard Dominique ; (Veyras) Haessig Jean-Luc

Indemnités de fonctions du Président et des Vice-Présidents			Unanimité
Horaire	26/05/2026 18:37:47	Votants	32 voix
Scrutin	Public	A voté	32 voix
Majorité requise	Absolue Majorité absolue des voix exprimées (16)	Exprimé / 100,00 %	31 voix
Pour		100,0 %	31 voix
Contre		0,0 %	0 voix
Abstention			1 voix
Ne prend pas part au vote			0 voix
Pour			31 voix

(Alissas) Leynaud Jean ; (Baix) Negre Emilien - Procuration à Fougeirol Julien ; (Beauvène) Serre Laetitia ; (Chalencon) Sallier Alain ; (Chomérac) Giraud François ; (Coux) Vidal Célia ; (Creysseilles) Arnaud Gilles ; (Cruas) Cotta Rachel ; (Flaviac) Champ Luc ; (Gluires) Boissy Jean-Pierre ; (Gourdon) Serre Marie-Josée - Procuration à Augier Jean-Paul ; (Le Pouzin) Ambert Gérard ; (Le Teil) Curtius Patricia ; (Lyas) Vernet Christine ; (Meysses) Mazzini Didier ; (Pourchères) Sady Roland - Procuration à Leynaud Jean ; (Pranles) Franc Denis ; (Privas) Soubrillard Alain ; (Rochemaure) Faure Olivier ; (Rochessauve) Vernet Sébastien ; (Rompon) Bachler Matthieu ; (Saint Etienne de Serre) Moulin Patrick - Procuration à Sallier Alain ; (Saint Priest) Levêque Michel ; (St Bauzile) Augier Jean-Paul ; (St Julien en St Alban) Fougeirol Julien ; (St Lager Bressac) Gayte François ; (St Martin sur Lavezon) Lazzaroni Florent ; (St Pierre la Roche) Salle Pauline ; (St Symphorien Sous Chomérac) Giraud Claude ; (St Vincent de Barrès) Gérard Dominique ; (Veyras) Haessig Jean-Luc

Contre			0 voix
Abstention			1 voix
(Saint Julien du Gua) Hubert Francis			
Ne prend pas part au vote			0 voix

Composition du Bureau et nombre de membres			Unanimité
Horaire	26/05/2026 18:40:38	Votants	32 voix
Scrutin	Public	A voté	32 voix
Majorité requise	Absolue	Exprimé / 100,00 %	31 voix
	Majorité absolue des voix exprimées (16)		
Pour		100,0 %	31 voix
Contre		0,0 %	0 voix
Abstention			1 voix
Ne prend pas part au vote			0 voix

Pour 31 voix

(Alissas) Leynaud Jean ; (Baix) Negre Emilien - Procuration à Fougeirol Julien ; (Beauvène) Serre Laetitia ; (Chalencon) Sallier Alain ; (Chomérac) Giraud François ; (Coux) Vidal Célia ; (Creysselles) Arnaud Gilles ; (Cruas) Cotta Rachel ; (Flaviac) Champ Luc ; (Gluiras) Boissy Jean-Pierre ; (Gourdon) Serre Marie-Josée - Procuration à Augier Jean-Paul ; (Le Pouzin) Ambert Gérard ; (Le Teil) Curtius Patricia ; (Lyas) Vernet Christine ; (Meysses) Mazzini Didier ; (Pourchères) Sady Roland - Procuration à Leynaud Jean ; (Pranles) Franc Denis ; (Privas) Soubrillard Alain ; (Rochemaure) Faure Olivier ; (Rochessauve) Vernet Sébastien ; (Rompon) Bachler Matthieu ; (Saint Etienne de Serre) Moulin Patrick - Procuration à Sallier Alain ; (Saint Priest) Levêque Michel ; (St Bazile) Augier Jean-Paul ; (St Julien en St Alban) Fougeirol Julien ; (St Lager Bressac) Gayte François ; (St Martin sur Lavezon) Lazzaroni Florent ; (St Pierre la Roche) Salle Pauline ; (St Symphorien Sous Chomérac) Giraud Claude ; (St Vincent de Barrès) Gérard Dominique ; (Veyras) Haessig Jean-Luc

Contre 0 voix

Abstention 1 voix

(Saint Julien du Gua) Hubert Francis

Ne prend pas part au vote 0 voix

Election Membre du bureau 1			Votée
Horaire	26/05/2026 18:42:06	Votants	32 voix
Scrutin	Secret	A voté	32 voix
Majorité requise	Absolue	Exprimé / 100,00 %	31 voix
	Majorité absolue des voix exprimées (16)		
Vernet Christine - Unanimité		100,0 %	31 voix
Blanc			1 voix
Abstention			0 voix

A voté 32 voix

(Alissas) Leynaud Jean ; (Baix) Negre Emilien - Procuration à Fougeirol Julien ; (Beauvène) Serre Laetitia ; (Chalencon) Sallier Alain ; (Chomérac) Giraud François ; (Coux) Vidal Célia ; (Creysselles) Arnaud Gilles ; (Cruas) Cotta Rachel ; (Flaviac) Champ Luc ; (Gluiras) Boissy Jean-Pierre ; (Gourdon) Serre Marie-Josée - Procuration à Augier Jean-Paul ; (Le Pouzin) Ambert Gérard ; (Le Teil) Curtius Patricia ; (Lyas) Vernet Christine ; (Meysses) Mazzini Didier ; (Pourchères) Sady Roland - Procuration à Leynaud Jean ; (Pranles) Franc Denis ; (Privas) Soubrillard Alain ; (Rochemaure) Faure Olivier ; (Rochessauve) Vernet Sébastien ; (Rompon) Bachler Matthieu ; (Saint Etienne de Serre) Moulin Patrick - Procuration à Sallier Alain ; (Saint Julien du Gua) Hubert Francis ; (Saint Priest) Levêque Michel ; (St Bazile) Augier Jean-Paul ; (St Julien en St Alban) Fougeirol Julien ; (St Lager Bressac) Gayte François ; (St Martin sur Lavezon) Lazzaroni Florent ; (St Pierre la Roche) Salle Pauline ; (St Symphorien Sous Chomérac) Giraud Claude ; (St Vincent de Barrès) Gérard Dominique ; (Veyras) Haessig Jean-Luc

Election Membre du bureau 2			Votée
Horaire	26/05/2026 18:42:55	Votants	32 voix
Scrutin	Secret	A voté	32 voix
Majorité requise	Absolue	Exprimé / 100,00 %	30 voix
Majorité absolue des voix exprimées (16)			
Giraud Claude - Unanimité		100,0 %	30 voix
Blanc			2 voix
Abstention			0 voix

A voté 32 voix

(Alissas) Leynaud Jean ; (Baix) Negre Emilien - Procuration à Fougeirol, Julien ; (Beauvène) Serre Laetitia ; (Chalencon) Sallier Alain ; (Chomérac) Giraud François ; (Coux) Vidal Célia ; (Creysseilles) Arnaud Gilles ; (Cruas) Cotta Rachel ; (Flaviac) Champ Luc ; (Gluiras) Boissy Jean-Pierre ; (Gourdon) Serre Marie-Josée - Procuration à Augier, Jean-Paul ; (Le Pouzin) Ambert Gérard ; (Le Teil) Curtius Patricia ; (Lyas) Vernet Christine ; (Meysse) Mazzini Didier ; (Pourchères) Sady Roland - Procuration à Leynaud, Jean ; (Pranles) Franc Denis ; (Privas) Soubrillard Alain ; (Rochemaure) Faure Olivier ; (Rochessauve) Vernet Sébastien ; (Rompon) Bachler Matthieu ; (Saint Etienne de Serre) Moulin Patrick - Procuration à Sallier, Alain ; (Saint Julien du Gua) Hubert Francis ; (Saint Priest) Levêque Michel ; (St Bazile) Augier Jean-Paul ; (St Julien en St Alban) Fougeirol Julien ; (St Lager Bressac) Gayte François ; (St Martin sur Lavezon) Lazzaroni Florent ; (St Pierre la Roche) Salle Pauline ; (St Symphorien Sous Chomérac) Giraud Claude ; (St Vincent de Barrès) Gérard Dominique ; (Veyras) Haessig Jean-Luc

Election Membre du bureau 3			Votée
Horaire	26/05/2026 18:43:42	Votants	32 voix
Scrutin	Secret	A voté	32 voix
Majorité requise	Absolue	Exprimé / 100,00 %	30 voix
Majorité absolue des voix exprimées (16)			
Vidal Célia - Unanimité		100,0 %	30 voix
Blanc			2 voix
Abstention			0 voix

A voté 32 voix

(Alissas) Leynaud Jean ; (Baix) Negre Emilien - Procuration à Fougeirol, Julien ; (Beauvène) Serre Laetitia ; (Chalencon) Sallier Alain ; (Chomérac) Giraud François ; (Coux) Vidal Célia ; (Creysseilles) Arnaud Gilles ; (Cruas) Cotta Rachel ; (Flaviac) Champ Luc ; (Gluiras) Boissy Jean-Pierre ; (Gourdon) Serre Marie-Josée - Procuration à Augier, Jean-Paul ; (Le Pouzin) Ambert Gérard ; (Le Teil) Curtius Patricia ; (Lyas) Vernet Christine ; (Meysse) Mazzini Didier ; (Pourchères) Sady Roland - Procuration à Leynaud, Jean ; (Pranles) Franc Denis ; (Privas) Soubrillard Alain ; (Rochemaure) Faure Olivier ; (Rochessauve) Vernet Sébastien ; (Rompon) Bachler Matthieu ; (Saint Etienne de Serre) Moulin Patrick - Procuration à Sallier, Alain ; (Saint Julien du Gua) Hubert Francis ; (Saint Priest) Levêque Michel ; (St Bazile) Augier Jean-Paul ; (St Julien en St Alban) Fougeirol Julien ; (St Lager Bressac) Gayte François ; (St Martin sur Lavezon) Lazzaroni Florent ; (St Pierre la Roche) Salle Pauline ; (St Symphorien Sous Chomérac) Giraud Claude ; (St Vincent de Barrès) Gérard Dominique ; (Veyras) Haessig Jean-Luc

Election Membre du bureau 4			Votée
Horaire	26/05/2026 18:44:17	Votants	32 voix
Scrutin	Secret	A voté	32 voix
Majorité requise	Absolue Majorité absolue des voix exprimées (16)	Exprimé / 100,00 %	30 voix
Sallier Alain - Unanimité		100,0 %	30 voix
Blanc			2 voix
Abstention			0 voix
A voté			32 voix

(Alissas) Leynaud Jean ; (Baix) Negre Emilien - Procuration à Fougeirol, Julien ; (Beauvène) Serre Laetitia ; (Chalencon) Sallier Alain ; (Chomérac) Giraud François ; (Coux) Vidal Célia ; (Creysseilles) Arnaud Gilles ; (Cruas) Cotta Rachel ; (Flaviac) Champ Luc ; (Gluiras) Boissy Jean-Pierre ; (Gourdon) Serre Marie-Josée - Procuration à Augier, Jean-Paul ; (Le Pouzin) Ambert Gérard ; (Le Teil) Curtius Patricia ; (Lyas) Vernet Christine ; (Meysses) Mazzini Didier ; (Pourchères) Sady Roland - Procuration à Leynaud, Jean ; (Pranles) Franc Denis ; (Privas) Soubrillard Alain ; (Rochemaure) Faure Olivier ; (Rochessauve) Vernet Sébastien ; (Rompon) Bachler Matthieu ; (Saint Etienne de Serre) Moulin Patrick - Procuration à Sallier, Alain ; (Saint Julien du Gua) Hubert Francis ; (Saint Priest) Levêque Michel ; (St Bauzile) Augier Jean-Paul ; (St Julien en St Alban) Fougeirol Julien ; (St Lager Bressac) Gayte François ; (St Martin sur Lavezon) Lazzaroni Florent ; (St Pierre la Roche) Salle Pauline ; (St Symphorien Sous Chomérac) Giraud Claude ; (St Vincent de Barrès) Gérard Dominique ; (Veyras) Haessig Jean-Luc

Election Membre du bureau 5			Votée
Horaire	26/05/2026 18:44:55	Votants	32 voix
Scrutin	Secret	A voté	32 voix
Majorité requise	Absolue Majorité absolue des voix exprimées (15)	Exprimé / 100,00 %	28 voix
Mabille Alexandra - Unanimité		100,0 %	28 voix
Blanc			4 voix
Abstention			0 voix
A voté			32 voix

(Alissas) Leynaud Jean ; (Baix) Negre Emilien - Procuration à Fougeirol, Julien ; (Beauvène) Serre Laetitia ; (Chalencon) Sallier Alain ; (Chomérac) Giraud François ; (Coux) Vidal Célia ; (Creysseilles) Arnaud Gilles ; (Cruas) Cotta Rachel ; (Flaviac) Champ Luc ; (Gluiras) Boissy Jean-Pierre ; (Gourdon) Serre Marie-Josée - Procuration à Augier, Jean-Paul ; (Le Pouzin) Ambert Gérard ; (Le Teil) Curtius Patricia ; (Lyas) Vernet Christine ; (Meysses) Mazzini Didier ; (Pourchères) Sady Roland - Procuration à Leynaud, Jean ; (Pranles) Franc Denis ; (Privas) Soubrillard Alain ; (Rochemaure) Faure Olivier ; (Rochessauve) Vernet Sébastien ; (Rompon) Bachler Matthieu ; (Saint Etienne de Serre) Moulin Patrick - Procuration à Sallier, Alain ; (Saint Julien du Gua) Hubert Francis ; (Saint Priest) Levêque Michel ; (St Bauzile) Augier Jean-Paul ; (St Julien en St Alban) Fougeirol Julien ; (St Lager Bressac) Gayte François ; (St Martin sur Lavezon) Lazzaroni Florent ; (St Pierre la Roche) Salle Pauline ; (St Symphorien Sous Chomérac) Giraud Claude ; (St Vincent de Barrès) Gérard Dominique ; (Veyras) Haessig Jean-Luc

Mme SALLE Mr LEYNAUD

Mr FOUGEIROL



Reçu à la
Préfecture de l'Ardèche

- 5 JUN 2026